

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	21 juin 2019
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	18 juin 2019

Référence	CM-CR-2019-005
État du document	Validé

Présents	Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Corinne LUCAS Nicolas VANNEAU	Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Patrick VABOIS
Pouvoirs	Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU	
Excusé		
Absents	Ludovic NADEAU Laurent DUMONT Jonathan HUET Josette MATTRAY Lydie ZIMMERMANN Clémentine BOURBON- -DENIS	
Secrétaire de séance	Corinne LUCAS	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET	
Début de séance	20h00	
Fin de séance	21h10	

ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 15 mai 2019.....	02
03- Délégations de Monsieur le Maire.....	02
04 – Budget	
- décision modificative, N°1.....	02
tarif : Maison de Services, local 5.....	03
05 – Subventions.....	03
06 – Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer tous documents d’urbanisme notamment pour la démolition de deux granges communales.....	04
07 – Chartres Métropole : accompagnement juridique des communes membres.....	04
08 – SAEDEL : compte rendu annuel aux collectivités locales 2018, opération centre bourg, contrat de concession d’aménagement en date du 11 juillet 2017.....	05
09 – Contentieux.....	05
10 – Vente et acquisitions.....	05
11 - Informations des différents départements communaux.....	05
12 – Questions diverses.....	05
13 - Clôture de séance.....	06



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne les pouvoirs qu'il a en sa possession Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU ; Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 juin 2018, le conseil municipal a été à nouveau convoqué, dans les mêmes formes, le vendredi 21 juin 2019 à 20 heures et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2019-45

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.

Corinne LUCAS accepte le poste.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 15 mai 2019

DELIBERATION 2019-46

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 15 mai 2019

Aucune remarque n'étant faite.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

03. Délégations de Monsieur le Maire

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures.

Monsieur le Maire rend compte des dernières DIA depuis le 24 avril et informe le conseil que la commune renonce à son droit de préemption.

Décision 2019-006

DATE	N°	PARCELLE	M2	Prix au m2	Prix de vente	NOTAIRE	
20/05/2019	DIA 028 309 19 00012	AA 34	1 595m2	136,05 €	217 000,00 €	Me Philippe TOURTAUD	Bâti
23/05/2019	DIA 028 309 19 00013	AB 15	2 328m2	57,13 €	130 000,00 €	Me Estelle LANGE-LEVA	Bâti

04. Budget

- Décision modificative N°1

DELIBERATION 2019-47

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative, numéro 1.

SECTION de FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
D 678	Autres charges exceptionnelles	- 30 071,00 €	
	TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	- 30 071,00 €	
D 023	Virement à la section d'investissement	30 071,00 €	
	TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	30 071,00 €	

TOTAL GENERAL		0	0
SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
R 021	Virement de la section de fonctionnement		30 071,00 €
	R 021 Virement de la section de fonctionnement		30 071,00 €
R 1328	Subventions d'équipement non transférables - Autres - CM		10 593,00 €
	TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		10 593,00 €
D 21318	Autres bâtiments publics	40 664,00 €	
	TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	40 664,00 €	
	TOTAL GENERAL	40 664,00 €	40 664, 00 €

Après débat, le conseil municipal :

- **VALIDE** la décision modificative n°1

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

- tarif : Maison de Services, local 5

DELIBERATION 2019-48

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-093 du 5 décembre 2018 concernant les tarifs de la Maison de Services.

Il sollicite le conseil municipal afin de définir un nouveau tarif pour le local 5 (pièce attenante au local 4 avec porte donnant sur la rue).

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- vacation matin 29€
- vacation après midi 29€
- vacation à la journée 50€

Après débat, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs suivants :
 vacation matin 29 €
 vacation après-midi 29 €
 vacation à la journée 50 €

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

05. Subventions

- SUBVENTION FOOTBALL CLUB DE PRUNAY LE GILLON

DELIBERATION 2019-49

Le conseil municipal est sollicité pour le versement d'une subvention au Football Club de Prunay-le-Gillon : 260.00 €

Après débat, le conseil municipal :

- accepte de verser la subvention au Football Club de Prunay d'un montant de 260.00 €

- ↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

- **SUBVENTION « association Mémoire de Village »**

DELIBERATION 2019-50

Le conseil municipal est sollicité pour le versement d'une subvention à la future association « Mémoire de Village » pour l'achat notamment de matériel audio.

Après débat, le conseil municipal :

- Accepte de verser la subvention à la future association « Mémoire de Village »

- **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

06. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer tous documents d'urbanisme

DELIBERATION 2019-51

Le conseil municipal est sollicité afin d'habiliter Monsieur le Maire, Jackie FERRE, à signer toutes les demandes d'urbanisme, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Jackie FERRE, à signer tous les documents d'urbanisme

- **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

06b. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer tous documents d'urbanisme notamment pour la démolition de 2 granges communales

DELIBERATION 2019-52

Suite à la demande du service d'urbanisme de Chartres Métropole concernant le PD n°028 309 19 00001 déposé en mairie le 24 avril 2019 pour la démolition partielle au 18 rue de la Mairie 28360 Prunay le Gillon,

Le conseil municipal est sollicité afin d'habiliter Monsieur le Maire, Jackie FERRE, à signer toutes les demandes d'urbanisme, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et notamment pour la démolition de 2 granges communales.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Jackie FERRE, à signer tous les documents d'urbanisme notamment pour la démolition de 2 granges communales.

- **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

07. Chartres Métropole : accompagnement juridique des communes membres

DELIBERATION 2019-53

En date du 10 avril, Chartres Métropole a adressé un courrier concernant l'accompagnement juridique des communes membres.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la convention cadre ayant pour objet l'accompagnement juridique des communes membres, à savoir :

Le projet de schéma de mutualisation intercommunale pour le 2014-2020 dresse un état des lieux des dispositifs mis en œuvre sur le territoire et dessine les perspectives nouvelles de mutualisation. Ce projet a été approuvé par chartres métropole et les communes membres en 2016.

Une des propositions de ce schéma est la mise en place d'actions de coopération en matière de prestations intellectuelles, par voie conventionnelle et dans une recherche de développement de synergies. C'est à ce titre que Chartres Métropole propose aux communes membres de bénéficier de certaines expertises assurées par ses services.

Par délibération N°2019/084 en date du 9 mai 2019, le bureau communautaire de Chartres Métropole a approuvé la convention cadre ayant pour objet l'accompagnement juridique de ses communes membres.

Cet accompagnement porte sur les domaines suivants :

- police administrative
- droit de l'urbanisme (dans la limite de la prestation ADS qui fait l'objet d'une convention spécifique)

- droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité
- droit de la domanialité et des contrats

Sont exclus les contrats de la commune publique et le droit relatif à la fonction publique.

Cette convention est conclue à titre gratuit à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2020. Elle est tacitement reconductible deux fois pour une durée d'un an à chaque fois.

La commune doit approuver la convention afin de pouvoir bénéficier de cette assistance.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention ayant pour objet une prestation d'accompagnement juridique avec Chartres Métropole.

Après débat, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention ayant pour objet une prestation d'accompagnement juridique avec Chartres Métropole
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention et tous les actes afférents

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

08. SAEDEL : arrêté des comptes au 31 décembre 2018

DELIBERATION 2019-54

Monsieur le Maire a reçu en date du 29 mai dernier un courrier de la Saedel concernant le compte rendu annuel aux collectivités locale 2018– Opération centre bourg – contrat de concession d'aménagement.

Monsieur le Maire présente le bilan détaillé HT et l'échéancier prévisionnel réalisé HT.

Le conseil municipal est sollicité pour qu'il se prononce sur ces documents.

Après débat, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu annuel, opération centre bourg, contrat de concession d'aménagement (arrêt des comptes au 31 décembre 2018)

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

09. Contentieux

Monsieur le Maire donne lecture d'un nouveau courrier de Monsieur IMBAULT Daniel rue de la Poste à Prunay-le-Gillon

10. Ventes et acquisitions

Point enlevé de l'ordre du jour

11. Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

◆ Préfecture :

- versement de 8 019.00€ au titre du fonds départemental de péréquation aux taxes additionnelles aux droits de mutation enveloppe 2018

- versement de 128 853.59 € au titre du FCTVA pour les dépenses 2018

◆ Lettre de M. Guy DUMAS

◆ Didier RIVIERE :

- la SAEDEL, centre bourg : lotissement
 - bassin de rétention d'eau
 stationnement : plots, barrières

◆ Monsieur le Maire :

- les ilots seront devant les voitures
 - aménagement rue de l'Ouest, trottoirs
 15 000 € pour refaire la rue de l'Ouest
 - dans le lotissement : 30 m en sens unique

◆ Didier RIVIERE :

-les boîtes aux lettres sont là et elles sont données à la demande
- le dortoir : le chantier est presque fini (le couloir à voir)
Le nettoyage devait être prévu par le peintre.

◆Monsieur le Maire :

Les travaux de déménagement du dortoir seront à faire durant l'été
Des plantations ont déjà été arrachées
Le modulaire sera fermé car il faut être prêt à accueillir de nouvelles classes

◆Nicolas VANNEAU :

-la Médiathèque fonctionne bien
-à voir la signalétique extérieure

◆Monsieur le Maire :

-information sur le problème d'eau (intrusion sur le site)

-canicule : brumisateur aux personnes inscrites sur le registre

- Stade : L'arroseur sera mis en place de jour

-Fête du 14 Juillet : Feu d'artifice, retraite aux flambeaux

-Fête de la Saint Denis

-La cérémonie des Vœux : janvier

-problème impasse Eglise sur rue du Docteur Constant (barrière)

12. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.